



Consumer and
Corporate Affairs

Consommation et
corporations

Standards

Normes

**NOTICE OF APPROVAL
AVIS D'APPROBATION**

E-150-1

Ottawa, le 22 mai 1980

ENREGISTREUR DE POINTE MECANIQUE MKIIIIa WESTINGHOUSE

La présente circulaire complète l'avis d'approbation E-150 qui demeure en vigueur.

En vertu du présent avis, l'enregistreur MKIIIIa, qui comporte les modèles de cadrans de pointe illustrés dans la circulaire E-150, peut être modifié de façon à pouvoir afficher les unités de pointe en watts plutôt qu'en kilowatts.

La modification consiste à visser à l'extrême droite de l'ensemble des cadrans un quatrième cadran fictif ne comportant pas d'indicateur décimal. Les aiguilles des trois cadrans affichant les lectures les plus élevées se déplacent, la déviation maximale étant indiquée par un trait noir figurant sur le cadran affichant la lecture la plus élevée conformément à l'approbation accordée antérieurement. L'aiguille fictive du cadran à l'approbation accordée antérieurement. L'aiguille fictive du cadran à l'extrême droite indique toujours zéro qui constitue le seul chiffre affiché.

Approbation accordée à: Westinghouse Canada Limited
Hamilton, Ontario

John Armstrong, chef intérimaire
Division de l'électricité et du gaz
Direction de la métrologie légale

Ref.: G 6565-C3-10